

Formation par alternance
MFR de Vernines
Centre de Formation d'apprentis

CONTRAT FINANCIER
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024
Apprentissage

NOM – Prénom de l'apprenant :

RESPONSABLE(S) FINANCIER(S)

M. / Mme :

Tél :

Organisme (le cas échéant) :

Adresse mail :

TARIFS – Employeur public

Adhésion à l'association (À payer à l'inscription)	20 €	20 €
	REPAS (Déjeuner et Dîner)	NUITEE (Petit-déjeuner inclus)
Tarif	6 €	13 €
Pas de participation de la part de l'employeur		

TARIFS – Employeur privé

Adhésion à l'association (À payer à l'inscription)	20 €	20 €
	REPAS (Déjeuner et Dîner)	NUITEE (Petit-déjeuner inclus)
Tarif	3 €	7 €
Une prise en charge OPCO de 3€ par repas et de 6€ par nuitée est déduite du tarif initial		

En sa qualité d'association à but non lucratif, et conformément à la réglementation en vigueur, la MFR de Vernines n'utilisera en aucun cas vos données personnelles pour des actions de prospection commerciale.

Formation par alternance
MFR de Vernines
Centre de Formation d'apprentis

PAIEMENT

En apprentissage, le coût pédagogique est entièrement pris en charge par l'employeur pour par l'OPCO (OPérateur de COmpétences) dont il dépend.

La facturation est établie au mois, au réel, avec un prélèvement le 10 du mois suivant.

En cas d'impayé, les éventuels frais bancaires et frais de contentieux (lettre recommandée, huissier de justice) seront refacturés au(x) responsable(s) financiers(s).

Les frais d'adhésion et les frais de dossier ne font l'objet d'aucun remboursement.

ENGAGEMENT DU OU DES RESPONSABLES FINANCIERS

(NOM(s), Prénom(s)) agissant en qualité de responsable(s) financier(s), s'engage(nt) à régler l'intégralité des frais financiers mentionnés dans le contrat financier.

A, le

Signature(s)